

21 DEC. 2020

Extrait du registre des délibérations

n° 54 . 2020

D.R.C.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 11/12/2020

Séance du 16 DECEMBRE 2020

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la  
présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL-MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P,  
GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M.

**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R **Absent** : NICAISE V

**Objet : Création de deux emplois en contrat à durée déterminée à temps complet  
emploi non permanent non titulaire**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois non permanent - AGENT TECHNIQUE - à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Ces emplois sont équivalents à la catégorie C, échelle 1.

Ces emplois seront créés à compter du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021.

Les agents recrutés auront pour fonctions l'entretien du village, de la voirie, des bâtiments, des espaces verts ainsi que le nettoyage des locaux municipaux. Ils seront affectés au service technique.

Ces emplois non permanent seront pourvus par deux agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Un contrat de travail sera signé avec les personnes retenues pour ces emplois.

La rémunération sera déterminée dans les limites de la grille indiciaire des agents techniques échelle C1 indice brut 350.

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré*

**DECIDE**

- La création de deux emplois non permanents à temps complet d'agent technique
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
Le

Le Maire,  
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.